

F1 Partenariats

La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même du Parc Chasseral. La Charte 2022-2031 met clairement en évidence que le Parc est un acteur parmi d'autres sur son territoire. Dès lors pour tendre vers les objectifs assignés aux parcs naturels régionaux en Suisse, la coordination régionale, la collaboration et le conseil sont des éléments clés de l'action du Parc. Il ne s'agit pas ici d'un projet proprement opérationnel mais d'assurer le traitement des idées et de réflexion au niveau stratégique. Pour faire simple, ce projet, c'est le moteur du Parc pour l'avenir aussi bien au niveau de son organisation que de son territoire.

DESCRIPTIF

Le Parc développe et assure sa fonction déterminante de coordination et d'appui aux initiatives régionales sur la base des lignes directrices de sa Charte. Il participe également à divers réseaux de partenaires dont il soutient les initiatives dans la mesure où elles contribuent à réaliser les objectifs mentionnés dans sa Charte.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions.

- Le territoire du Parc devient un modèle pour la gestion durable et pour des mesures concrètes en faveur du climat et de la biodiversité.
- Les communes et organisations partenaires s'appuient sur le Parc pour agir et innover dans les domaines liés à la durabilité.
- Les membres du Parc s'engagent en faveur de la durabilité et de sa traduction concrète.

Fb. Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente et ouverte

- Les projets de l'association Parc régional Chasseral sont intégrés, mobilisateurs et complémentaires aux initiatives développées sur son territoire.

Importance du projet pour le Parc

La mise en réseau et la création de partenariats sont l'essence même du Parc Chasseral. C'est par la coordination régionale que les activités locales de la région prennent de l'ampleur et du sens.

Lien avec d'autres projets

Ce projet concerne toutes les activités du Parc.

Néanmoins pour la période à venir, les projets suivants nécessiteront beaucoup de collaboration :

- A4 Néophytes envahissantes
- B1 Paysage et patrimoine au village
- C1 Climat
- C2 Transition de l'économie régionale
- C3 Tourisme durable
- C4 Economie de proximité



ETAT DU PROJET

Le Parc est en 2023 un acteur régional reconnu et sollicité comme tel. La prise de conscience autour des enjeux actuels de réchauffement climatique et de déclin de la biodiversité renforce sa position comme expert, notamment sur les questions liées à la nature. L'adhésion de nouvelles communes soulignent ce point.

Pour la dernière période on peut citer comme axes forts de collaborations les éléments suivants :

- L'implication dans l'élaboration de la stratégie économique du Jura bernois.
- La participation à la fondation « Grand Chasseral » et à la création de la marque territoriale du même nom.
- La collaboration forte avec l'association régionale de communes Jura bernois. Bienne.
- La participation aux diverses étapes d'élaboration du plan local d'aménagement de la commune de Val-de-Ruz (129 km², 17'000 habitants).
- Le conseil à l'élaboration de deux Projets de développement régional dans l'agriculture (Val-de-Ruz) et « Produire et manger local » (Jura bernois).

Par ailleurs, on notera que le Parc participe aux groupes de travail régionaux suivants :

- Membre du groupe de travail du tourisme rural porté par la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)
- Membre de la commission d'aménagement du territoire et de la commission économique de Jura bernois.bienne
- Membre du comité de Jura bernois Tourisme
- Membre invité à la commission carrières et la sous-commission écologie (mesures de compensation de la carrière) de Ciments Vigier SA
- Membre du groupe technique pour la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU)
- Le Parc participe à des sollicitations régionales plus ponctuelles comme par exemple l'élaboration de projets de politique régionale (NPR) pour la période 2020-2024 pour le Jura bernois
- Membre de la commission de gestion de la Grange aux concerts à Cernier

Le Parc a également développé des partenariats avec les institutions sociales ci-dessous. Ces partenariats ont été développés dès les débuts du Parc. Ils sont des éléments importants de l'aspect social de la durabilité :

- L'Hospice des Prés-aux Bœufs avec la culture de la moutarde et sa labélisation
- Un partenariat formalisé avec Volo (ex-GAD) de Bienne pour la fabrication des supports puis l'installation annuelle des affiches pour les Bal(l)ades depuis 2016
- L'attribution des envois en nombre à l'atelier Prélude (Reconvilier)
- Des collaboration ponctuelles mais récurrentes avec Regénove pour des appuis ponctuels de préparation de sites comme les anciens abattoirs de Saint-Imier ou l'usine de pâte de bois de Rondchâtel, les services de chômage et d'insertion de requérants de Neuchâtel pour des interventions sur des murs en pierres sèches.

Relations avec les autres parcs

Le Parc Chasseral parie depuis 2003 sur la nécessaire coopération entre les parcs suisses et non pas sur leur concurrence. Ainsi, il a contribué activement à la création



du Réseau des parcs suisses. Son directeur assure à ce jour la vice-présidence et il reste fortement actif dans la vie de ce réseau.

Le Parc Chasseral s'est toujours fortement inspiré des approches et méthodes de travail des parcs naturels régionaux de France. Il participe ainsi régulièrement au congrès des parcs français. Il a en récemment retiré du savoir-faire en matière d'animation et de déclinaison d'observatoire photographique du paysage.

Le Parc s'inspire également des expériences wallonnes particulièrement avancées en matière d'éducation au territoire et à la citoyenneté et a ainsi participé à une rencontre en 2016 en Belgique.

Le Parc participe également au réseau informel des « parcs bernois » ce qui permet notamment de traiter en amont et collectivement les liens avec l'administration et les autorités politiques cantonales.

Des liens privilégiés sont maintenus avec le parc voisin du Doubs. Notamment au niveau du projet de l'Observatoire photographique du paysage, des Bal(l)ades et de l'implémentation « Graines de chercheurs » pour l'éducation au développement durable. Les responsables communication échangent mensuellement sur les thématiques abordées, en vue d'échanges et de partage de contenus. Une convention précise ces collaborations.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

L'expertise du Parc sur ses axes stratégiques est reconnue et recherchée.

La coordination régionale est renforcée.

Les communes et organisations régionales intègrent toujours mieux les objectifs de la Charte.

Prestations 2020-2024

Indicateurs opérationnels

F1.01 Conseils et études

Réponses et conseils à des sollicitations d'organisations régionales (associations, communes).

F1.1 annuel : Le parc soutient les communes qui le souhaitent dans les réflexions à l'amont des stratégies communales

F1.02 Partenariats régionaux

Participation au comité de Jura bernois Tourisme, au groupe de travail pour le développement économique du Jura bernois, aux commissions thématiques aménagement du territoire et économie de l'association régionale Jb.B.

F1.2 annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur le développement



Echanges opérationnels réguliers avec le Parc du Doubs.

Le directeur du Parc du Doubs est membre invité du Conseil Consultatif du Parc Chasseral et celui du Parc Chasseral est membre invité du comité élargi du Doubs.

Le président et le directeur du Parc Chasseral sont membres du conseil de fondation de la fondation « Grand Chasseral ». L'articulation avec la marque territoriale Grand Chasseral et la marque « Parc » est assurée.

Le Parc, aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel se nourrit des réflexions et expériences acquises par d'autres parcs ou d'autres démarches similaires.

Coordination étroite avec les services forestiers régionaux et les services de promotion de la nature.

Maintien et développement des partenariats et relation avec les institutions sociales.

F1.03 Réponses aux consultations

Participation aux diverses consultations de planification régionale (Plan directeur, plan sectoriel, etc.).

Formulation d'avis (plan de quartier, permis, pertinence de demande de financement d'organisations régionales à des tiers, etc.).

F1.04 Relations avec d'autres Parcs

Parcs suisses : participation au comité (vice-présidence), participation aux échanges d'expériences (ERFA), participation à des projets communs.

Parc bernois : 4 rencontres annuelles des parcs bernois (Gantrisch, Diemtigtal, Chasseral, Dounbs, Gruyère Pays d'en Haut) ainsi que le SAJA (Schweizer Alpen Jungfrau Aletsch) avec des représentants cantonaux, actions conjointes de promotion ou de lobbying.

Parc du Doubs : participation au comité élargi, échanges réguliers et opérationnels.

régional, l'aménagement du territoire ainsi qu'aux échanges avec les autres parcs.

F1.3 annuel : Le Parc collabore avec le PNR Doubs sur la base d'une convention

F1.4 annuel : L'articulation avec la fondation « Grand Chasseral » est assurée

F1.5 annuel : au moins deux actions effectives avec des institutions sociales

F1.6 annuel : le Parc participe aux procédures de consultation relatives aux projets ayant des incidences sur le territoire

F1.7 annuel, participation aux quatre rencontres annuelles du réseau des Parcs bernois

F1.8 2026 et 2028 : Des représentants de l'équipe du Parc et de l'organe stratégique participent au



Le Parc, aussi bien au niveau stratégique qu'opérationnel se nourrit des réflexions et expériences acquises par d'autres parcs ou d'autres démarches similaires, également sur le plan international.

Congrès des PNR français et à d'autres échanges ponctuels pertinents

Indicateurs pour la convention-programme

Indicateurs globaux

F1.a annuel : Le Parc participe aux plateformes régionales importantes sur le tourisme, le développement régional, l'aménagement du territoire ainsi qu'aux échanges avec les autres parcs.

F1.b annuel : Le parc soutient les communes qui le souhaitent dans les réflexions à l'amont des stratégies communales.

F1.c annuel : Le Parc participe aux procédures de consultation relatives aux projets ayant des incidences sur le territoire.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Fabien Vogelsperger, directeur, 40% EPT
- Géraldine Guesdon, responsable du pôle paysage et patrimoine, 10% (ses activités ont de forts liens avec les stratégies communales et la garantie territoriale)
- A recruter, responsable médiation territoriale : 20%

Au total, le projet « Partenariats, études, conseils » mobilise 0.70 personne.

Partenaires

Les partenariats mentionnés ici concernent l'association dans son ensemble. Les partenariats nécessaires à la menée opérationnelle des projets sont indiqués dans les projets correspondants.

Dans le cadre de son évaluation décennale, le Parc Chasseral a identifié près de 250 partenariats actifs ! Ils ne peuvent donc tous être mentionnés ici.

Un certain nombre d'entre eux sont mentionnés dans les projets opérationnels. Là également l'exhaustivité ne peut être garantie.

On peut néanmoins retenir les catégories de partenaires suivantes :

- Organisations et associations, régionales ou nationales intéressées par les activités du Parc : Pro Natura, Association transports et environnements, etc
- Locales : sociétés d'embellissement, associations locales
- Régionales : régions d'aménagement
- Institutions sociales
- Cantons : divers services cantonaux
- Parc du Doubs et autres parcs de l'Arc jurassien, parcs bernois



- Parcs suisses

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Loi fédérale de la protection de la nature (LPN)
- Stratégie du Réseau des parcs suisses
- Stratégies fédérales et cantonales thématiques mentionnées dans les différents projets
- Objectifs de développement durable de l'ONU (13 sur 17 des objectifs, voir analyse dans la Charte 2022-2031)
- Plan directeur cantonaux et régionaux, diverses planifications cantonales sectorielles (p.ex. Conception régionale des transports et de l'urbanisation)
- Loi sur l'aménagement du territoire
- Autres bases légales

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées en continu

2025	2026	2027	2028



BUDGET ET FINANCEMENT

	2025		2026		2027		2028		Total	
DEPENSES	110'000		110'000		110'000		110'000		440'000	
F1.01 Conseils et études	5'000		5'000		5'000		5'000		20'000	
F1.02 Partenariats régionaux	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
F1.03 Réponses aux consultations	5'000		5'000		5'000		5'000		20'000	
F1.04 Relations avec d'autres Parcs	50'000		50'000		50'000		50'000		200'000	
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	110'000		110'000		110'000		110'000		440'000	
RESSOURCES FINANCIERES	109'000	99%	109'000	99%	109'000	99%	109'000	99%	436'000	99%
Confédération « parcs »	55'000	50% *	55'000	50%	55'000	50%	55'000	50%	220'000	50%
Confédération « autres »	0	0% *	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton BE «parcs»	23'000	21%	22'000	20%	22'000	20%	22'000	20%	89'000	20%
Canton BE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Canton NE "parcs"	11'000	10%	10'000	9%	10'000	9%	10'000	9%	41'000	9%
Cantons NE «autres»	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Parc "contribution financière"	20'000	18%	22'000	20%	22'000	20%	22'000	20%	86'000	20%
<i>Communes et membres</i>	10'000		10'000		10'000		10'000		40'000	
<i>Soutiens affectés sur projet</i>	0		0		0		0		0	
<i>Soutiens affectés sur projet à trouver</i>	10'000		12'000		12'000		12'000		46'000	
<i>Financement par les bénéficiaires sûres</i>	0		0		0		0		0	
<i>Financement par les bénéficiaires à trouver</i>			0		0		0		0	
<i>ventes, recettes, dédommagement sûres</i>	0		0		0		0		0	
<i>ventes, recettes, dédommagement à trouver</i>	0		0		0		0		0	
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	4'000	1%
Prestations offertes par le Parc		0% *	0	0%		0%		0%	0	0%
Prestations offertes par des tiers	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	1'000	1%	4'000	1%